

FRAIS D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

La date limite de paiement est le **21 août 2026**. Du **22 au 31 août 2026**, les frais doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription.*

Étudiantes et étudiants à temps plein

Date limite de désinscription de cours ou de désistement avec remboursement partiel : **21 août 2026**

Période de désinscription de cours ou de désistement sans mention d'échec et sans remboursement : **22 août au 22 septembre 2026**

Période d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement, avec mention **AE** au bulletin : **23 septembre au 4 novembre 2026**

Description des frais	Total des frais exigés	Remboursement	
		Désinscription de cours ou désistement avant le 21 août 2026 ¹	Désinscription de cours ou désistement entre le 22 août et le 22 septembre 2026 ¹
ÉTUDIANT.E.S À TEMPS PLEIN			
Droits d'admission payés au SRAM	30 \$	0 \$	0 \$
Inscription (par session)	20 \$	0 \$	0 \$
Droits afférents (par session)	25 \$	25 \$	0 \$
Droits de toute autre nature (par session)	76,40 \$	76,40 \$	0 \$
Droits d'auteur (par session)	5 \$	5 \$	0 \$
Gestion de notes (par session)	4 \$	4 \$	0 \$
Frais de reprographie (par cours)	8 \$	8 \$	0 \$
Cotisation étudiante (par session)	25 \$	25 \$	0 \$
Cotisation volontaire pour l'environnement (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Cotisation volontaire fondation (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Programme d'aide aux étudiants (PAE)	6 \$	6 \$ avant le 1 ^{er} août 2026 0 \$ à partir du 2 août 2026	
Télé médecine (nouveau service)	12 \$	12 \$ avant le 1 ^{er} août 2026 0 \$ à partir du 2 août 2026	
Assurance collective	47 \$	47 \$ avant le 1 ^{er} août 2026 par le Cégep 47 \$ entre le 7 et le 28 septembre 2026 par l'assureur 0 \$ à partir du 29 septembre 2026 Voir la période de désistement au www.planmajor.ca/fr/associations/secmv .	

Étudiantes et étudiants à temps partiel

Date limite de désinscription de cours ou de désistement sans mention d'échec avec remboursement partiel : **22 septembre 2026**

Période d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement avec mention **AE** au bulletin : **23 septembre au 4 novembre 2026**

Description des frais	Total des frais exigés	Remboursement	
		Désinscription de cours ou désistement avant le 22 septembre 2026 ¹	Désinscription de cours ou désistement entre le 23 septembre et le 4 novembre 2026 ¹
ÉTUDIANT.E.S À TEMPS PARTIEL			
Droits d'admission payés au SRAM	30 \$	0 \$	0 \$
Inscription (par cours)	5 \$	0 \$	0 \$
Droits afférents (par cours)	6 \$	6 \$	0 \$
Droits de toute autre nature (par cours)	19,10 \$	19,10 \$	0 \$
Droits d'auteur (par session)	5 \$	5 \$	0 \$
Gestion de notes (par session)	4 \$	4 \$	0 \$
Frais de reprographie (par cours)	8 \$	8 \$	0 \$
Frais de scolarité - programme d'études :			
DEC (par heure de cours)	2 \$	2 \$	2 \$
AEC aucun frais de scolarité	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de scolarité - cours à la carte - DEC (par heure de cours)	6 \$	6 \$	6 \$
Cotisation volontaire pour l'environnement (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Cotisation volontaire fondation (par session)	3 \$	0 \$	0 \$

*Des frais de 25 \$ seront automatiquement ajoutés à votre facture en cas de retard de paiement.

¹ Pour vous désister, remplissez l'avis de désistement qui se trouve dans votre compte Omnivox, sous le module *Avis de désistement*. Pour vous désinscrire d'un cours, communiquez par MIO avec votre aide pédagogique individuelle.

FRAIS D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT (suite)

Autres informations importantes :

- Lorsque le Cégep annule une formation ou un programme, 100 % de tous les frais déboursés sont remboursés à l'**exception des droits d'admission de 30 \$** payés au SRAM. Un délai de 30 jours ouvrables est à prévoir pour la réception d'un chèque de remboursement.
- En cas de refus de l'étudiante ou étudiant par le Cégep, les droits d'admission ne sont pas remboursables.
- Veuillez noter que les frais sont modifiables sans préavis.

Pour connaître tous les détails des remboursements, nous vous invitons à lire les règlements 5 et 11 se trouvant sur notre site Internet à l'adresse cegepmv.ca sous l'onglet *À propos / Politiques et documents officiels / Politiques et règlements*.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Payer sa session ou payer un solde :

1. Dans les services Omnivox, sélectionner « Centre de paiement »
2. Suivre les indications

La date limite de paiement est le 21 août 2026. Du 22 au 31 août 2026, les frais doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription.

Des frais de 25 \$ seront automatiquement ajoutés à votre facture en cas de retard de paiement.

Les modes de paiement acceptés sont :

- ✓ Cartes de crédit : Visa ou MasterCard
- ✓ Chèque certifié
- ✓ Mandat-poste
- ✓ Paiement direct

Bonne session!